# NOTE D'INFORMATION

**FCP EMERGENCE PATRIMOINE**

Nature juridique
**FCP**

Société de gestion
**VALORIS MANAGEMENT**

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Ikhlas METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

VALORIS MANAGEMENT
Angle route d'El-jadida et Rue
Abou Dabi, Oasis
Tél : 05 22 92 68 80
Fax : 05 22 99 61 65

**Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP23003 en date du 20/01/2023.**

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC

GO

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **VALORIS MANAGEMENT** sise à **Angle Route El Jadida et Rue Aboudabi, Oasis, Casablanca** représentée par **Monsieur Mostafa HASSANI** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

---

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC

GO

## I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **FCP EMERGENCE PATRIMOINE**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000039356**
- Date et référence de l'agrément : **09/11/2022, GP22160**
- Date de création : **03/05/2006**
- Siège social : **Angle Route El Jadida et Rue Aboudabi, Oasis, Casablanca**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **1er janvier au 31 décembre**
- Apport initial : **1.000.000,00** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **100,00** Dirhams
- Etablissement de gestion : **VALORIS MANAGEMENT**
- Etablissement dépositaire : **BMCE Bank** sise à **140, Avenue HASSAN II - Tour BMCE 4ème étage Casablanca** représenté par **Madame Badiaa BELALIA** et **Monsieur Ali FASSI FIHRI**
- Commercialisateur :

| Etablissements commercialisateurs | Responsable à contacter | Téléphone |
|---|---|---|
| Valoris Management | MOSTAFA HASSANI | 05 22 23 97 60 |

- Commissaire aux comptes : **BDO SARL** représenté par **M. AMINE BAAKILI**



Royaume du Maroc * Autorité Marocaine du Marché des Capitaux *

## II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Diversifié**
- Indice de référence : **L'indice de référence est composé de 80% MBI Global (publié par BMCE Capital) et 20% MASI rentabilité brute (publié par la Bourse de Casablanca).**
- Objectifs de gestion : **L'objectif du fonds est d'offrir au souscripteur un outil de placement qui permet de générer un rendement supérieur ou égal à celui de son indice de référence.**
- Stratégie d'investissement :

**Le FCP investira au maximum 60% ,sans les atteindre ,de ses actifs, hors titres d'OPCVM « Actions » et liquidités, en actions, en certificats d'investissement et en droits d'attribution ou de souscription cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier et ouvert au public. Le fonds investira également au maximum 90% de son actif sans les atteindre, hors titres d'OPCVM « Obligations », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances. Le FCP ne peut détenir des titres d'OPCVM de même catégorie à hauteur de 100% de ses actifs, hors créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités. Le FCP pourrait également investir une partie de ses actifs en parts ou actions d'OPCVM, en titres d'Organismes de Placement Collectif en Capital (OPCC) et en titres de fonds de Placements Collectifs en Titrisation (FPCT) tout en respectant la réglementation en vigueur.**

**Le FCP pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.**

**L'univers d'investissement du FCP sera composé de :**

- **Actions, certificats d'investissement, droits d'attribution ou de souscription cotés à la Bourse de Casablanca ;**
- **Titres de créances négociables ;**
- **Titres de créances émis ou garantis par l'Etat ;**
- **Obligations privées ;**
- **Obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanismes d'absorption des pertes et/ou d'annulation du paiement des intérêts ;**
- **Dépôts à terme ;**
- **Opérations de pension ;**
- **Titres d'Organismes de Placements en Valeurs Mobilières (OPCVM) ;**
- **Titres d'Organismes de Placement Collectif en Capital (OPCC) ;**
- **Titres de Fonds de Placements Collectifs en Titrisation (FPCT) ;**
- **Opérations de prêt emprunt de titres.**

- Durée de placement recommandée : **2 ans et plus.**
- Souscripteurs concernés : **AXA Assurance Maroc.**

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC

## III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **06/06/2006.**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Quotidienne. La valeur liquidative est calculée sur une base quotidienne, chaque jour ouvré. En cas de jour férié, la valeur liquidative est calculée le jour ouvré qui suit.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **Affichage le premier jour ouvrable qui suit la détermination de la valeur liquidative dans les locaux de Valoris Management et publication dans un journal d'annonces légales au moins une fois par semaine.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : Les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les souscriptions et les rachats peuvent être effectués à tout moment sur la base de la prochaine valeur liquidative. Le prix de souscription est égal à la prochaine valeur liquidative. Le prix de rachat est égal à la prochaine valeur liquidative. Les demandes de souscription et de rachat devront être effectuées auprès de Valoris Management avant 11H30 du jour du calcul de la valeur liquidative.**
- Affectation des résultats : **Capitalisation entière. Le FCP « EMERGENCE PATRIMOINE » est un FCP de capitalisation. Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des coupons courus.**
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.



Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

## IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

  - Commission de souscription maximale :
    - **Les commissions de souscriptions et les droits acquis au FCP sont nuls.**

  - Commission de rachat maximale :
    - **Les commissions de rachats et les droits acquis au FCP sont nuls.**

  - Cas d'exonération :
    - **Néant.**

- Frais de gestion :
    - **Au maximum 2% HT l'an. Le taux des frais de gestion annuels est au maximum de 2% hors taxes de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'OPCVM détenues en portefeuille et gérées par VALORIS MANAGEMENT. Ils seront provisionnés à chaque valeur liquidative et débités mensuellement à mois échu.**

| **Libellés Frais de gestion** | **Taux Frais de gestion** |
|---|---|
| -(1) Frais de publications | Selon les tarifs fixés par le journal |
| -(2) Commissaire aux comptes | 25 000 HT |
| -(3) Commission AMMC | 0,025% HT |
| -(4) Commission Dépositaire | 0,04% HT |
| -(5) Commission Maroclear | -(Commission de gestion du compte émission- annuel) : 3 600 Dhs HT. -(Droit d'admission- trimestriel) : selon les conditions en vigueur |
| -Prestations de VALORIS MANAGEMENT | Valoris Management recevra une rémunération fixe telle que définie dans le Mandat de Gestion. |



Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC

GO